

Concours externe et troisième concours de professeurs des écoles

Session 2015

Epreuves écrites d'admissibilité

Rapport du jury de l'épreuve écrite de français (académie Aix-Marseille)

Réf : arrêté du 19 avril 2013

L'épreuve de français du CRPE, session 2015, a eu lieu le 28 avril 2015, les corrections, sur site, les 11, 12 et 13 mai. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur ou d'un enseignant (ou conseiller pédagogique) du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collègue).

Quelques chiffres :

Pour cette session 2015, 550 postes sont offerts dans l'académie d'Aix-Marseille (536 au concours externe, 14 au troisième concours).

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque, au concours externe, 1380 candidats se sont présentés sur 3076 candidats inscrits (soit 55% d'absents) et, au troisième concours, 134 candidats se sont présentés sur 451 inscrits (autour de 70% d'absents).

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe : la moyenne est 18,48 sur 40, soit 9,24 sur 20
- Troisième concours : la moyenne est 18,18 sur 40 soit 9,09 sur 20

Le jury d'admissibilité, réuni le 19 mai 2015, a fixé la barre d'admissibilité à 40 sur 80 (moyenne des épreuves de français et de mathématiques), ce qui donne 880 admissibles pour le concours externe et 58 pour le troisième concours.

La session 2015 du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles s'est déroulée sur le modèle de la session précédente dite « rénovée ». Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour une préparation efficace à ce concours et diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure quatre heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté : « L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise donc en trois parties :

- La première est une question relative à un corpus de textes proposés qui est notée sur 11 points. Cette année la question était :

« Quels regards les auteurs des textes du corpus portent-ils sur l'éducation des filles ? »

Texte 1 : Fénelon, *Traité de l'éducation des filles* (1689), Editions Klincksieck, Paris 1994, pp. 37-38. Chapitre premier « De l'importance de l'éducation des filles ».

Texte 2 : Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou de l'Education* (1762), Livre V, Bibliothèque de la Pléiade, Paris 1969, pp. 700-702 (orthographe modernisée).

Texte 3 : Emile Zola, *Pot-Bouille* (1882), chapitre IV, Garnier –Flammarion, Paris 1969, pp. 97-99.

Texte 4 : Annie Ernaux, *Le vrai lieu*, Entretiens avec Michelle Porte, Gallimard, Paris 2014, pp. 55-56

- La deuxième partie questionne sur la connaissance de la langue et est notée sur 11 points également : cette année les questions portaient sur les natures et les fonctions ; il fallait également corriger les erreurs orthographiques d'une production d'élève et en proposer un classement ; deux mots enfin devaient faire l'objet d'une analyse morphologique.

- Enfin la troisième partie, notée sur 13 points, est une analyse critique de supports d'enseignement : à partir de documents utilisés dans une classe de CM1 (une série de très courts textes accompagnés chacun de deux questions et un texte de Bernard Friot tiré des *Nouvelles histoires pressées*, « Un martien ») les candidats devaient définir la compétence spécifique visée, indiquer comment utiliser ces documents et proposer une trace écrite finale.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée de deux IEN, d'un professeur du second degré et d'un IA IPR de lettres a établi un barème plus précis pour chaque question.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Cette session 2015 marque un léger recul de la moyenne sur l'épreuve de français : on passe d'une moyenne de 10,41 en 2014 à 9,24 en 2015 (de 9,63 à 9,09 pour le troisième concours). L'examen de chacune des questions pourra donner aux futurs candidats des pistes de travail afin d'éviter les erreurs les plus courantes et les plus pénalisantes.

Si les bonnes copies, en nombre satisfaisant, doivent être saluées, il convient également d'alerter les futurs candidats sur des défauts qui peuvent mener à une élimination sans appel : il faut rendre des copies qui soient lisibles, pour ce qui relève de la graphie comme de la correction de la langue (syntaxe et orthographe). Les 5 points réservés à l'évaluation de la langue ont été répartis de la manière suivante : 1 point pour l'orthographe, 2 points pour la correction syntaxique, 2 points pour la précision et la richesse du vocabulaire. Ces points étaient gagnés si l'expression était jugée sans reproche par les correcteurs. Mais une copie dont une orthographe trop hésitante et une syntaxe approximative rendent la lecture difficile est évidemment sanctionnée plus gravement comme il semble naturel quand il s'agit du recrutement de professeurs qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

Il importe également de ne pas céder à certaines modes langagières et à un jargon inutile qui ne peut que générer des phrases creuses ou incompréhensibles, de veiller à une ponctuation ou une mise en page qui rendent aisée la lecture des copies.

Le seuil d'admissibilité fixé à 10 sur 20 pour le concours externe et le troisième concours permet cependant d'offrir à un nombre important de candidats la possibilité de passer les épreuves orales : celles-ci joueront pleinement leur rôle pour la sélection finale et le jury se réjouit de trouver dans ce concours exigeant un nombre non négligeable de copies prometteuses.

Première partie : question relative à des textes

Les correcteurs constatent que les productions sont généralement organisées et répondent aux exigences premières de l'exercice : présence d'une introduction avec rappel des textes, développement, conclusion. Peu de copies n'intègrent pas les quatre textes dans leur analyse.

L'introduction doit présenter, non pas seulement citer, tous les textes, sans nécessairement préciser tous les détails (traducteur, édition, tome, pages...) et annoncer le plan qui sera suivi. Elle est encore le lieu de la reprise de la question et de la problématisation du sujet ; il convient d'éviter les lieux communs ou les développements trop généraux.

Mais un plan parfois prometteur ne suffit pas, il s'agit ensuite de ne pas s'en tenir à paraphraser le contenu chaque texte, quelquefois de manière partielle voire à contresens : on n'a pas toujours perçu, par exemple, l'ironie dans le texte de Zola et l'argumentation indirecte qui est présentée : Zola prend ses distances par rapport au plan d'éducation présenté par MmeVuillaume à Octave Mouret ; l'inconsistance du personnage de Marie, la fille, (« yeux vagues », « le rire d'une enfant restée ignorante dans le mariage »...) ne pouvait laisser aucun doute. Afin de répondre à la question posée sur le « regard des auteurs sur l'éducation des filles », il était utile de contextualiser rapidement les textes, de les placer dans une perspective diachronique, d'identifier avec précision leur nature (deux essais, un roman, un entretien). On note des difficultés à définir une problématique, à tisser un fil conducteur qui traverse tout le corpus. Une autre difficulté réside dans la nécessité, pour ce genre de thématique, de mettre de côté ses représentations personnelles.

Les plans en deux parties ont été le plus souvent adoptés : points communs/différences entre les textes ; regroupement des textes deux à deux ; opposition des trois premiers avec le dernier ; exposition du constat/explicitation des causes. Il ne s'agissait pas de traiter la question de l'éducation des filles du XVIIe à nos jours mais d'exposer l'essentiel des questions soulevées par les auteurs : l'éducation des filles réservée à la sphère domestique, une éducation différente pour filles et garçons, les inégalités naturelles et culturelles, les préjugés, quel savoir pour les filles, une évolution des représentations. Enfin il est toujours attendu, pour ce type d'exercice, une mise en résonance des textes du corpus, une confrontation et non une juxtaposition des analyses, dans un développement cohérent et articulé.

Certains détails formels ont leur importance : il faut citer les œuvres et ne pas seulement les numéroter, et souligner leur titre ; il faut citer les textes entre guillemets, non entre parenthèses ; il est inutile de donner des titres aux parties du développement : ce sont les transitions qui doivent indiquer à quelle étape du développement se trouve le lecteur ; les paragraphes (et les alinéas !) facilitent également ce repérage.

Deuxième partie : connaissance de la langue

C'est sans doute la partie de l'épreuve qui est la plus problématique.

Les correcteurs ont souvent relevé une ignorance inquiétante ou de graves confusions. Rappelons que « le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de

collège » et ces questions sur les natures et les fonctions relèvent bien des programmes de collège et sont abordées déjà à l'école élémentaire.

Une question sur la reconnaissance des natures appelle une réponse simple, courte et précise : les longs développements qui précisent la fonction, par exemple, ou accumulent des détails qui ne sont pas demandés quand seule la nature est exigée risquent d'ajouter des erreurs et ne parviennent pas à masquer hésitations et ignorances. Il faut encore prendre garde à ne pas mélanger les anciennes terminologies (adjectif possessif) et les nouvelles (déterminant possessif).

En ce qui concerne les fonctions, qui faisaient l'objet de la deuxième question, tous les mots proposés étaient des pronoms. Comme pour les noms, la réponse doit préciser de quel nom (« barres noires ») « dont » est le complément, de quel verbe (« raturait ») « que » est le COD, de quel verbe (« embarrassaient ») « qui » est le sujet... La réponse « sujet », ou « complément d'objet » ne peut suffire. La fréquentation régulière d'une grammaire de référence semble nécessaire et le seul moyen de parvenir à la maîtrise souhaitée.

La question suivante demandait de réécrire et corriger une production d'élève, ce qui a été généralement réussi, à l'exception toutefois d'un « quelles que soient les difficultés » un peu plus délicat. Il fallait ensuite classer les erreurs commises : le corrigé national, comme la commission d'entente académique, attendait un classement qui distingue les erreurs lexicales, les erreurs grammaticales (accords dans le GV et le CN) et les homophones grammaticaux ; d'autres classements proches étaient possibles (erreurs lexicales, erreurs grammaticales incluant les homophones grammaticaux, ou bien encore : erreurs lexicales, grammaticales, verbales). Il se trouve que la très grande majorité des candidats, certainement à la suite de leur préparation en cours d'année, ont voulu utiliser les grilles d'analyse des erreurs orthographiques de Nina Catach : mais ces classements mal maîtrisés, ont donné lieu à des réponses contournées, foisonnantes, et ont apporté plus de confusion que de clarté, mettant quelquefois les correcteurs dans l'embarras ; les travaux universitaires de Nina Catach ne sont évidemment pas en cause mais dépassent le cadre des programmes de collège qui doivent raisonnablement constituer l'essentiel de la préparation ; il était plus judicieux, pour une question d'orthographe dans le cadre de ce concours de recrutement, d'adopter la posture d'un enseignant plutôt que celle d'un universitaire.

La dernière question de cette partie de l'épreuve portait sur les mots « éducation » et « puérilités ».

L'analyse morphologique du mot « éducation » n'a pour ainsi dire jamais été faite correctement : on ignore le préfixe latin e- (ex) qui signifie « hors de » et qui donne tout son sens au mot « éducation » (radical : duc, conduire ; suffixe -tion : action de) : action de conduire hors de, d'élever. Le mot n'est pas anodin pour un futur professeur.

Dans le texte de Rousseau, « les puérilités » (du latin « puer », l'enfant) désignent des occupations frivoles qui seraient plus adaptées à un enfant.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

Deux documents étaient proposés pour cette partie de l'épreuve.

De trop nombreux candidats n'ont pas perçu que ces documents permettaient de travailler les compétences en compréhension (l'implicite, les inférences) et bâtissent des séquences sur le lexique et les champs lexicaux. La question est une question de didactique et non de pédagogie : il ne s'agit pas de produire un scénario fictif d'enseignement détaillé (quelquefois minuté !) mais d'exposer des objectifs et des démarches et de justifier les choix mis en avant dans l'utilisation de ces documents

Le texte de Bernard Friot a été l'occasion d'un nombre surprenant d'interprétations inattendues : le texte mal lu ou lu trop rapidement a pu laisser penser que Félicien était bel et bien sur mars ; la question sur le débat interprétatif, dans ces conditions, a suscité des réponses confuses et on a quelquefois confondu exercice d'écriture et trace écrite.

Le conseil le plus précieux que l'on puisse donner aux futurs candidats est de prendre le temps de lire très attentivement les documents soumis à leur réflexion, puis de repérer les mots-clés des questions (compétence, trace écrite, débat interprétatif) afin de produire des réponses concises.

Un rapport de jury a le tort souvent de pointer les difficultés, les erreurs, les ignorances plutôt que les réussites. Les correcteurs ont eu le bonheur quelquefois de lire des copies remarquables. Nous voudrions rappeler pour finir que ce concours exige une préparation minutieuse, cette épreuve de français en particulier : les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent la langue française et possèdent de cette langue les connaissances requises pour être capables, sous peu, de l'enseigner.